Auto -Ecole A. FLEUR AGREMENT : E0202300700 (02/06/2014)

PROGRAMME Code de la Route

Lieu de la formation : place Bernhausen, 23300 LA SOUTERRAINE

Lors de la formation théorique communément appelée formation au «code de la route», vous suivrez des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur. Le programme de cette formation suit le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

Depuis la réforme de 2016, le code de la route est organisé en 9 familles divisées en thèmes.

Organisations de séances théoriques : TOUJOURS EN PRÉSENCE D'UN ENSEIGNANT

Des tests de 40 photos/vidéos (9 par semaine) seront proposés les :

- lundis, mercredi, vendredis → de 14 h à 15h, puis de 18h à 19h
- samedis : → de 10h à 11h, de 11h à 12h, puis de 14h à 15h.

Des cours théoriques (2 par semaine) seront proposés les samedis → de 9h à 10h puis de 13h à 14h.

Les 9 familles + les premiers secours :

- L : la circulation routière : s'y retrouve d'anciens thèmes comme la signalisation, croisement et dépassement, arrêt et stationnement
- R : la route : notamment en situations spéciales comme de nuit/intempéries, sur voies rapides, en zones dangereuses...
 - C : le conducteur
 - U : les autres usagers
 - D : réglementations générales et divers : infractions, documents administratifs...
 - M: éléments mécaniques
 - S : éléments de sécurité
 - E : véhicule et environnement
 - P : précaution pour prendre et quitter son véhicules
 - + A : les premiers secours

Les thèmes à traités :

- la signalisation

- croisements – dépassements

- visibilité et éclairage

- tunnels

- usagers

- autoroute

- priorités et intersections

- règles de circulation

- conduite pratique

- conduite économique

- risques

Programmation des cours de code: au total, 9 séances d'environ 1 heure.

○ séance n°1 : la signalisation :

- les panneaux

- les panonceaux

- les panneaux de danger

- les panneaux d'interdiction

- les panneaux d'obligation

- les panneaux d'indication

- les panneaux de direction

- les bornes et balises

- la signalisation temporaire

- les marquages au sol

○ séance n°2 : priorités – arrêts/stationnements :

- panneaux de priorité

- carrefours à sens giratoire

- les signaux lumineux

- les agents

- véhicules d'intérêt général

où et comment stationnerarrêt et stationnement interdits

- stationnement réglementé - arrêt et stationnement inter

\circ séance n°3 : règles de circulation – croisements /dépassements :

- position sur la chaussée

- changer de direction

- vitesse en ville

- vitesse sur route

Version : Prg code 28/05/2018 1 page 1/2

vitesse et risques
règle de croisement

- croisement en pente - conditions de dépassement

- effectuer un dépassement et être dépassé - cas particuliers de dépassement

o séance n°4 : évaluations des distances – déficiences du conducteur :

distance d'arrêt
intervalle de sécurité

- santé et conduite- médicaments et drogues- fatigue

- inattention - baisse de vigilance

o séance n°5 : aménagements particuliers et autoroutes :

- passages à niveau - tunnels

- traverser un chantier - circulation des tramways

- entrer sur autoroute - circulation sur autoroute en conditions normales

- circulation sur autoroute en conditions dégradées - fatigue et somnolence sur autoroute

o séance n°6 : autres usagers – visibilité et communication :

visibilité et prise d'information
moyens de communication

- attitude à l'égard des autres - code de la rue et usagers vulnérables

risques liés aux motos
les véhicules lourds
circuler la nuit

- circuler par intempéries

o séance n°7: réglementation générale et porter secours:

- accident : PROTÉGER
- accident : ALERTER
- accident : ALERTER
- constat amiable

documents obligatoires et utiles
chargement du véhicule
transports des passagers
permis à points

- infractions et sanctions

o séance n°8 : installation et sécurité dans le véhicule :

quitter le véhicule
s'installer au poste de conduite
installation des adultes
prendre le véhicule
installation des enfants
équipements de sécurité

- éléments de sécurité obligatoires

o séance n°9 : mécanique et environnement :

- entretien du véhicule - commandes et témoins

éléments mécaniques
équipements du véhicule
pneumatiques
écomobilité

pollution atmosphérique et sonore
pratiquer l'écoconduite